

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2020-04-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois d'avril deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents: (par voie de visioconférence ou présence en salle du conseil)

Monsieur le maire :	Mario Alain (salle du conseil)
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin (salle du conseil)
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard (visioconférence)
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert (visioconférence)
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (visioconférence)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard (salle du conseil)
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier (salle du conseil)

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents. (salle du conseil)

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou en étant présent à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou présence à la salle du conseil »

Rés.2020-04-062

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2020
5. Adoption des comptes payés pour le mois de mars 2020
6. Assemblée de consultation, projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104
7. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8
8. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
9. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement annulant les intérêts et les pénalités pour une période déterminée
10. Dérogation mineure, 61 rue Nelson
11. Entente Refuge Arche de Kathleen – contrôle animalier et service de refuge canin
12. Versement CADEP
13. Engagement de pompiers volontaires
14. Engagement d'un coordonnateur des travaux publics
15. Mesures particulières et lettre d'entente – Service des travaux publics
16. Engagement journalier temporaire
17. Nettoyage des grilles pluviales
18. Marquage de la chaussée dans les rues
19. Autorisation de paiement, Plâtrerie Réjean Pépin
20. Changement à la structure organisationnelle : création du service des infrastructures et du service des loisirs et des communications
21. Signature du contrat de travail du directeur des infrastructures
22. Signature du contrat de travail de la greffière
23. Assistance financière, Fête nationale 2020
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

Période de questions

Aucune question car cette séance du conseil municipal était à huis clos.

Rés.2020-04-063

Adoption du procès-verbal du 9 mars 2020

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 9 mars 2020 soit accepté tel que présenté.

Rés.2020-04-064

Adoption des comptes payés du mois de mars 2020

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et au trésorier le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

Le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 14 avril 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 14 avril 2020 totalisant la somme de 835 905.97\$.

Je, Louis Ouellet, trésorier, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Louis Ouellet, trésorier

Rés.2020-04-065

Assemblée de consultation, projet d'un règlement créant une zone industrielle I-104

Dans la situation actuelle du COVID-19 et étant donné que la séance du conseil municipal s'est tenue à huis clos; l'assemblée de consultation pour le projet de règlement créant la zone industrielle I-104 à même une partie de la zone industrielle I-103 est reportée à une date ultérieure.

Rés.2020-04-066

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement ajoutant un usage à la zone Ra-8

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement ajoutant l'usage Gîte touristique à la zone Ra-8
- dépose le projet de règlement 239 intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'autoriser dans la zone Ra-8, l'usage Gîte touristique »

Rés.2020-04-067 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- dépose le projet de règlement 240 intitulé « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire »

Rés.2020-04-068 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement annulant les intérêts et pénalités pour une période déterminée

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement annulant les intérêts et pénalités pour une période déterminée sur les retards de paiement des comptes de taxes municipales
- dépose le projet de règlement 235-1 intitulé « Annulant les intérêts et les pénalités pour une période déterminée »

Rés.2020-04-069 Dérogation mineure, 61 rue Nelson

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal « Courrier de Portneuf » édition du 25 mars 2020;

Attendu que la demande consiste à permettre de déroger à l'article 6.2.2.1 du règlement de zonage #116 afin de régulariser la marge de recul avant (du côté rue Hélène) à 7.04 mètres au lieu de 8 mètres.

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 490 sis au 61, rue Nelson, portant le matricule 9872-69-4407.

Rés.2020-04-070 Entente Refuge Arche de Kathleen

ATTENDU QUE la Ville a défini, par l'entremise des règlements RMU-02, RMU-02-01, RC-02, RC-02-01 et RC-02-02, un cadre légal qui vient baliser le coût et la gestion des licences des chiens, la tenue des registres, les responsabilités des propriétaires, de la Ville et de tout contrôleur animalier ou fournisseur de service de fourrière nommé par la Ville pour agir en son nom, les nuisances, les pénalités, les amendes, etc.;

ATTENDU QUE la Ville peut, en vertu du *Règlement RC-02 concernant les animaux*, conclure des ententes avec toute personne ou toute organisation compétente visant à l'autoriser à appliquer en tout ou en partie un règlement de la municipalité concernant les chiens et que cela s'avère fondamental afin de répondre aux obligations légales introduites par la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une organisation autorisée à travailler dans les limites du territoire de la Ville afin d'offrir un service de fourrière et de gestion animalière, permettant notamment d'assurer un contrôle efficace des chiens sur son territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville mandate le Refuge canin l'Arche de Kathleen afin de la soutenir activement dans l'application de la partie de son règlement de contrôle animalier concernant la garde des chiens (service de fourrière);

QUE le Refuge agisse alors à titre d'enclos public et de responsable du contrôle animalier pour la Ville;

QUE le Refuge offre des services spécialisés en gestion animalière à la Ville, ce qui comprend un soutien aux employés municipaux responsables de l'application des règlements mentionnés dans le préambule de la présente entente. Ce soutien comprend, sans s'y limiter, le traitement de plaintes, la validation de plaintes écrites sur le terrain, l'évaluation de la conformité, la préparation de dossiers à des fins juridiques le cas échéant, la préparation et la remise d'avis aux propriétaires concernés;

QUE le Refuge ait également la responsabilité de soutenir activement la Ville et ses employés, à l'intérieur de son mandat, dans l'application des dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

QUE la Ville rémunère les services rendus pour un montant forfaitaire de 8 600\$ taxes incluses, correspondant aux revenus issus des licences de chiens, payable en quatre versements trimestriels de 2 150 \$ taxes incluses en avril, juillet, septembre et décembre 2020.

Rés.2020-04-071 Versement à la CADEP

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une subvention de 7 500 \$ à la Corporation d'aide au développement économique de Portneuf afin de la soutenir dans sa mission pour des engagements antérieurs à 2019 que la Ville a l'obligation légale d'honorer.

Rés.2020-04-072 Engagement pompiers volontaires

Attendu qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé en février et mars 2020 afin de combler des besoins en effectifs au sein du service de sécurité incendie, dans l'objectif de rencontrer les obligations liées au Schéma de couverture de risque et d'obtenir les services d'un préventionniste à l'interne;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf confirme l'embauche de messieurs Mathieu Savard et Nicolas Perron en date du 4 mars 2020, respectivement à titre de pompier-préventionniste et de pompier volontaire;

QUE la Ville de Portneuf confirme l'embauche de M. Olivier Loïselle en date du 5 mars 2020, à titre de pompier volontaire;

QUE la Ville de Portneuf confirme l'embauche de messieurs Jasmin Côté, Maxime Masson et Keven Lefrançois en date du 6 mars 2020, à titre de pompiers volontaires;

QUE les taux et conditions précisés dans la grille salariale 2019-2021 adoptée par la résolution #2019-01-031 soient applicables;

QUE chacune de ces embauches soient assujetties à une période de probation de 6 mois, prenant effet en date de l'embauche.

Rés.2020-04-073 Engagement d'un coordonnateur des travaux publics

Considérant qu'un appel de candidatures a été lancé le 17 février 2020 notamment par l'entremise d'un affichage de poste dans le Journal municipal, le Courrier de Portneuf, les babillards de la Ville et diverses plateformes Web spécialisées en emploi;

Considérant qu'un comité de sélection composé de deux élus et de la direction générale a été formé et qu'un processus de recrutement s'est déroulé le mercredi 18 mars 2020, incluant une entrevue et un test d'aptitudes écrit;

Considérant que les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur monsieur Jean-François Marcotte ;

Considérant que la vérification des références est positive et que la vérification des antécédents judiciaires est négative;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la recommandation du comité de sélection visant à procéder à l'embauche de monsieur Jean-François Marcotte, au poste de coordonnateur des travaux publics, et ce, aux conditions déterminées par le conseil municipal et acceptées par le candidat, en conformité avec la politique interne déterminant les conditions de travail des gestionnaires;

QUE le directeur général soit autorisé, au nom de la Ville de Portneuf, à signer tout document officiel relatif à l'engagement de monsieur Jean-François Marcotte, incluant le contrat de travail définissant les fonctions et les conditions de travail de ce dernier;

QUE l'entrée en fonction de monsieur Jean-François Marcotte aura lieu le lundi 4 mai 2020.

QU'une période de probation de six (6) mois aura cours à partir de la première journée d'entrée en fonction.

Rés.2020-04-074 Mesures particulières et lettre d'entente - Service des travaux publics

Considérant que les mesures et les directives gouvernementales et municipales visant à limiter la propagation de la Covid-19 ont une incidence directe et mesurable sur la charge de travail au sein du service des travaux publics, en dépit du maintien des services essentiels;

Considérant que la Ville souhaite maintenir un lien d'emploi avec ses employés d'expérience tout en étant soucieuse de gérer de façon optimale les finances publiques;

Considérant que la Ville et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Portneuf (CSN) souhaitent convenir via une lettre d'entente de modalités temporaires, avantageuses pour les deux parties, qui permettraient le maintien du lien d'emploi, une sécurité accrue des employés sur les lieux de travail, une plus grande flexibilité dans la planification et dans la gestion du temps de travail et, finalement, la garantie que toute rémunération sera liée à une prestation de travail régulière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Portneuf (CSN), qui permettra d'instaurer et d'appliquer des mesures temporaires permettant de faciliter le maintien en emploi de ses travailleurs d'expérience, et ce, dans un cadre sécuritaire adapté au contexte et permettant une plus grande flexibilité dans la planification du travail.

Rés.2020-04-075 Engagement journalier temporaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Pierre Hardy à titre de journalier temporaire au sein du service des travaux publics aux conditions suivantes :

- embauche à partir du 11 mai pour un cumul maximal de 720 heures, à raison d'une moyenne de 40 heures par semaine selon les conditions climatiques et les besoins du service et en respect des modalités prévues dans la lettre d'entente en date du 15 avril 2020;
- selon les conditions prévues à l'échelon 2 de la convention collective pour cette classification d'emploi.

Rés.2020-04-076 Nettoyage des grilles pluviales

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 7 500 \$ taxes en sus pour le pompage des grilles pluviales et le nettoyage des équipements de contrôles des eaux pluviales des phases II et III des Développements Portneuviens.

Rés.2020-04-077 Marquage de la chaussée des rues municipales

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 8 000 \$ taxes en sus pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

Rés.2020-04-078 Autorisation de paiement, Plâtrerie Réjean Pépin

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 4 896 \$ plus les taxes applicables à Plâtrerie Réjean Pépin inc. pour des travaux de plâtrage et des matériaux dans le projet de réfection du futur hôtel de ville.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est acceptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence.

Rés.2020-04-079 Changement à la structure organisationnelle : création du service des infrastructures et du service des loisirs et des communications

Considérant que la Ville de Portneuf a, au cours de la dernière année, procédé à l'analyse rigoureuse de divers scénarios qui permettrait d'optimiser globalement la gestion administrative, financière et opérationnelle de la Ville, dans une logique de développement territorial et d'amélioration continue des services aux citoyens;

Considérant que le contexte actuel et les analyses réalisées au cours de la dernière année orientent la Ville vers une refonte de deux services municipaux et l'implantation d'une nouvelle structure organisationnelle;

Considérant que la refonte envisagée serait bénéfique à plusieurs égards, notamment en matière de vitalité économique, de développement et de mise à niveau de nos infrastructures, d'efficacité opérationnelle dans les interventions et les travaux municipaux et, finalement, de communication et de transfert d'informations aux citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le Ville de Portneuf procède, en date du 4 mai 2020, à la mise en place d'un nouveau service des infrastructures, distinct de celui des travaux publics, dont le mandat et le champ d'expertise seront orientés spécifiquement vers la gestion, la mise à niveau et le développement des infrastructures majeures de la Ville. Cela inclut, de façon non-exhaustive, des fonctions spécifiques en lien avec la gestion, l'opération et l'entretien des réseaux (aqueduc, sanitaire, pluvial) et toutes les infrastructures qui y sont liées, la surveillance de chantier, les ententes industrielles, les parcs industriels, le parc immobilier municipal, les infrastructures portuaires, le parc récréonautique, les grands événements, les projets majeurs de voirie, les projets de développement résidentiel ainsi que les politiques, les plans, les stratégies et les règlements mis en place par la Ville.

QUE la Ville de Portneuf procède, en date du 4 mai, à la mise en place du service des loisirs et des communications, qui englobera toutes les activités actuelles du service des loisirs, en plus d'y intégrer un rôle et des fonctions stratégiques liés aux communications, en soutien au conseil municipal, à la direction générale et aux autres services de la Ville.

Rés.2020-04-080

Signature du contrat de travail du directeur des infrastructures

Considérant que la Ville a entériné des changements à la réorganisation de la structure organisationnelle de la Ville afin d'optimiser la gestion et la qualité des services aux citoyens, qui se traduiront par la refonte de certains services et la nomination de gestionnaires afin de combler de nouveaux postes ou des postes actuellement vacants;

Considérant que monsieur Denis Dion, actuellement directeur des travaux publics, sera promu au poste de directeur des infrastructures en date du 4 mai 2020;

Considérant que la Ville a annoncé, par l'entremise de la résolution #2019-10-279, sa volonté d'harmoniser les conditions de travail des employés cadres et d'entériner ces conditions à l'intérieur de contrats de travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le directeur général soit autorisé, au nom de la Ville de Portneuf, à signer le contrat de travail définissant les fonctions et les conditions de travail du directeur des infrastructures, en conformité avec la politique interne déterminant les conditions de travail des gestionnaires;

QUE soient rendues caduques l'application et la portée de la résolution #2015-12-252 au moment de la signature du contrat de travail, au plus tard le 4 mai 2020.

QUE soit abrogée par la présente la résolution #2015-12-252 en date du 5 mai 2020.

Rés.2020-04-081

Signature du contrat de travail de la greffière

Considérant que madame France Marcotte occupe présentement le poste de greffière et de directrice générale adjointe;

Considérant que la Ville a annoncé, par l'entremise de la résolution #2019-10-279, sa volonté d'harmoniser les conditions de travail des employés cadres et d'entériner ces conditions à l'intérieur de contrats de travail;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le directeur général soit autorisé, au nom de la Ville de Portneuf, à signer le contrat de travail définissant les fonctions et les conditions de travail de la greffière, en conformité avec la politique interne déterminant les conditions de travail des gestionnaires;

QUE soient rendues caduques l'application et la portée de la résolution #2015-12-252 au moment de la signature du contrat de travail, au plus tard le 4 mai 2020.

QUE soit abrogée par la présente la résolution #2015-12-252 en date du 5 mai 2020.

Rés.2020-04-082 Assistance financière, Fête nationale 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le directeur des loisirs et des communications ou le directeur général de la Ville soient autorisés à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2020.

Période de questions

Aucune question car cette séance du conseil municipal était à huis clos.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 33.

Maire

Greffière